

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
du 11 juillet 2017

Nombre de Membres : 9

En exercice : 11

Présents : 9

L'an Deux mille dix-sept, le 11 juillet , à 20 heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 6 juillet 2017

Présents : MMES et MM Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Xavier REYNARD, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Jean Pierre BERNARD, Geneviève NICOLAS

Absente avec excuse : J. Padet (procuration à G. Moncelon)

Absent : E. Zgainski

Secrétaire de séance : J.Botheron

Conseil Municipal du 30 juin 2017

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 11 juillet 2017

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret du 2mai 2007, M. le 1^{er} Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2016 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est disponible sur le site internet www.services.eaufrance.fr et au secrétariat de la mairie.

Approbation du RPQS 2016 assainissement non collectif :

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret du 2mai 2007, M. le 1^{er} Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2016 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est disponible sur le site internet www.services.eaufrance.fr et au secrétariat de la mairie.

Approbation du RPQS 2016 assainissement collectif :

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

En application du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, M. le 1^{er} adjoint présente le rapport établi pour l'exercice 2016 par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Ce rapport est disponible sur le site internet www.services.eaufrance.fr et au secrétariat de la mairie.

Recensement de la voirie communale

Il convient, chaque année de transmettre aux services de la préfecture la longueur de la voirie communale classée dans le domaine public afin de procéder au calcul de la dotation de solidarité rurale.

Dans le cas où des modifications seraient intervenues, une délibération est nécessaire pour entériner la nouvelle situation.

La loi du 9 décembre 2004 a modifié le code de la voirie routière dans le sens où le classement ou déclassé des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal sans enquête publique préalable.

Le dernier recensement de la voirie communale ayant eu lieu le 4 décembre 1991, le nouveau tableau de la voirie comprenant les voies communales à caractère de rues, chemins, places et les chemins ruraux est présenté au C.M. pour approbation. Il est à noter que la longueur des voies communales, passe de 15 179 m à 17 687 m.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Validation des attributions de compensations des communes de l'ex-communauté de communes de Balbigny.

La création de la Communauté de Communes de Forez-Est entraîne l'application du régime de la fiscalité Professionnelle Unique pour l'ensemble des 49 communes qui la composent.

La Communauté de Communes de Balbigny relevait du régime de la fiscalité Additionnelle. Sa fiscalité professionnelle étant désormais perçue par l'EPCI, des attributions de compensation doivent être versées aux 13 communes.

Conformément à l'article 1609 du code général des impôts, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie et a validé, le montant de ces Attributions de Compensation. Pour la commune de Néronde ce montant annuel s'élève à 96776€.

Il est demandé au C.M. d'adopter le rapport de la CLECT.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Dossier HLM Grand Jardin

Suite à la vente aux enchères, ou aucun acquéreur ne s'est manifesté il est décidé de renouveler cette démarche. L'office notarial procédera gratuitement à cette nouvelle vente aux enchères. Le prix de vente du bien sera identique (130000€).

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Dossier salle Henri 4

M. le Maire rappelle l'historique des différents projets concernant l'accessibilité et la rénovation de cette salle,

Le débat engagé fait ressortir plusieurs options.

Dernièrement le cabinet Oxyria et Mme Pascal architecte à Balbigny ont été consultés.

Il est décidé de demander une proposition détaillée à Mme Pascal.

Projet d'aménagement d'une partie de la rue des écoles (place du Pilori / maison Monat)

Dans le cadre du programme voirie 2017, la réfection de la chaussée allant de la place du Pilori à la rue des écoles (intersection avec la rue de la Sauverie) est retenue.

Auparavant des travaux de mise en séparatif de l'assainissement sont également prévus dans cette zone, ainsi que le remplacement de la colonne eau potable.

Concernant la réfection de la chaussée, une réflexion concernant la nature du revêtement en accord avec le style ancien du quartier a été menée.

Un consensus entre diverses propositions a été trouvé. Un chiffrage de ces travaux va être demandé à l'entreprise Eurovia titulaire du marché sur Forez-Est.

Bilan de l'étude « Enfance Jeunesse »

Le bilan de la démarche « diagnostic enfance jeunesse » a été présenté le 27 juin à Bussières.

Les objectifs de ce diagnostic étaient :

- Porter un regard différent sur la / les jeunes de notre territoire
- Se constituer une culture commune / Identifier les besoins
- Élaborer puis concrétiser un projet (accompagnement, activités...)

A l'issue de la démarche menée d'octobre 2016 à juin 2017 des propositions et pistes de travail se sont révélées. Exemple :

- Nos jeunes ont du talent ! Créer un outil / forum valorisant les pratiques, les idées ou encore les initiatives des jeunes du territoire.
- Forum de découverte autour des activités proposées sur les petites ou grandes vacances
- créer une bourse aux projets pour les jeunes
- etc.

Proposition d'acquisition de la salle de l'Amicale

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente du Sou des Écoles, informant que cette société propriétaire de la salle ne peut plus en assurer la gestion suite au désengagement financier de l'Amicale Laïque qui payait les charges.

M. le maire donne lecture également d'un courrier du président de l'Amicale Laïque qui rappelle l'historique de cette salle et les difficultés grandissantes pour en assurer la gestion tout en conservant les engagements et idéaux de bâtisseurs.

La proposition du Sou des Écoles concerne le transfert de propriété de ce bien à la commune sous réserve des restrictions suivantes :

- salle mise à disposition pour les enfants par l'intermédiaire des enseignants, personnels éducatifs ou associations locales

- Interdiction de vendre ce bien sans l'accord du Sou des Écoles, tant que l'école est présente à Néronde.

L'Amicale Laïque, dans sa réunion du 29 juin, propose, si le CM donne une suite favorable à la proposition du Sou des Écoles, de donner à la commune le mobilier lui appartenant.

Après débat, le C.M. donne un accord de principe et accepte les propositions du Sou des Écoles et de l'Amicale Laïque sous réserve de l'avis du notaire quant aux conditions suspensives de la donation.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Questions diverses

Xavier Reynard

Le Conseil d'administration du L.P. Pierre COTON valide d'une part la convention autorisant le repas de midi au sein du restaurant scolaire du lycée Pierre COTON, et d'autre part la convention annuelle autorisant les classes de l'école primaire locale de NERONDE d'utiliser le gymnase du lycée professionnel par les élèves dans le cadre de son programme pédagogique et sportif.

Michel Bussery

École : Pour la rentrée prochaine décision a été prise – et communiquée au conseil d'école du mardi 20 juin – de ne pas revenir à quatre journées d'école et donc de garder le fonctionnement actuel avec l'après-midi du vendredi consacrée au TAP (Temps d'Activités Périscolaires). A cela deux raisons : les TAP fonctionnent bien avec le travail efficace du personnel qui en a la charge et la participation active des associations (ADN, Amicale Laïque, Pas Coton, Sou des Écoles, Société de Pêche). Il n'a pas paru souhaitable de changer l'organisation actuelle de la semaine à quelques jours de la sortie. Cette question sera reprise pour la rentrée 2018...

Les effectifs de l'école sont stables, en légère progression même : Maternelle/CP 27 enfants – CE1>CM2 20 enfants.

Commune et Environnement : Le village est inscrit au concours de fleurissement organisé cette année par l'association Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin.

Il se fait par ailleurs l'écho de personnes se plaignant de certains points qui nuisent à l'aspect du village : rues mal nettoyées, gravats non évacués, espaces verts peu entretenus... M. Le Maire répond que ces jugements sont excessifs que toutes les rues ont été nettoyées et qu'avec l'interdiction d'utiliser du désherbant l'herbe repousse vite. En outre le personnel d'entretien est employé à temps partiel, la voirie ne représente qu'une partie de leur travail... On peut aussi penser et souhaiter que chacun tienne propre l'espace devant sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Prochain C.M. vendredi 15 septembre

